

Formation FG4 : Connaître et gérer la fiscalité du secteur social et médico-social

1 jour

Dernière modification le 13 août 2026

Présentation

Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant certaines actions ou activités peuvent être assujetties à certains impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise lucrative. Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale. Cette formation vous donne les clés pour naviguer sereinement dans le paysage fiscal des organismes à but non lucratif.

Objectifs de la formation

Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif

Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences

Gérer les particularités fiscales de certaines activités ESSMS

Public

Directeur général, directeur administratif et financier, secrétaire général, comptable, trésorier d'organisme gestionnaire et directeur d'ESSMS

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Compréhension des documents comptables.

Programme

La non-lucrativité des associations

La gestion désintéressée de l'OSBL

Le caractère non concurrentiel de l'OSBL

Opérations particulières au secteur ESSMS

La livraison à soi-même

Particularité fiscale des ESAT

Point de vigilance

La mise à disposition du personnel dans le secteur non lucratif

Les reçus fiscaux : quel contrôle de l'administration fiscale ?

La notion d'intérêt général

La sectorisation, filialisation des activités lucratives

La franchise

La sectorisation

La filialisation

La TVA

Les plus de la formation



Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte



Études de cas et retours d'expériences



Formateurs experts intervenant dans le secteur social et médico-social

Évaluation



La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas



Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif - FG5
- Utiliser l'analyse financière dans le secteur social et médico-social - FG2

Dates

En inter - Présentiel:

17 septembre 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Tarifs 2026

Adhérents

365 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

475 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

Une analyse précise de votre demande

Une proposition détaillée de formation

Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02